

Cahier des Charges

Programme d'Appui de l'ONUDI aux Entreprises Artisanales pour la Formation par Apprentissage

1. Contexte du Projet

1.1. Contexte :

En cohérence avec l'impact global attendu dans le cadre du programme de l'Union Européenne EDMEJ1, le projet Creative Tunisia 2.0 (CT 2.0) vise à améliorer la protection et l'intégration socio-économique des groupes les plus exposés aux risques de la migration irrégulière en Tunisie.

Son objectif est de créer des opportunités d'emploi dans le secteur de l'artisanat pour cette population, capitalisant sur l'expertise de la diaspora tunisienne. Cette approche stratégique, à la fois inclusive et multidimensionnelle, s'articule autour de trois résultats attendus :

- **Résultat 1** : Les opportunités d'insertion professionnelle et de création d'entreprises durables et inclusives pour les jeunes, les femmes, les migrants de retour et d'autres personnes en situation de vulnérabilité, sont améliorées.
- **Résultat 2** : La diaspora tunisienne est mobilisée pour le soutien du développement du secteur de l'artisanat, du design et de la mode en Tunisie
- **Résultat 3** : La coordination sectorielle est améliorée au profit de l'intégration des migrants de retour et des acteurs de la migration.

Cet appel s'inscrit dans le résultat 1 du projet Creative Tunisia 2.0 et vise à sélectionner des entreprises du secteur de l'artisanat. À travers cet appel à candidatures, l'ONUDI propose un plan d'appui financier pour la mise en œuvre d'un programme de formation de moyenne et longue durée destiné à 250 apprentis, jeunes chercheurs d'emploi, femmes et migrants de retour dans le secteur de l'artisanat pour l'année 2025.

1.2. Constat et Justification

Le secteur de l'artisanat est un levier stratégique pour l'économie locale, en particulier dans la création d'emplois et la transmission des savoir-faire traditionnels. Toutefois, ce secteur est confronté à plusieurs défis majeurs :

- Un déficit de main-d'œuvre qualifiée, limitant la compétitivité des entreprises artisanales.
- Un manque de structuration de la formation par apprentissage, avec une transmission des compétences souvent informelle.
- Un vieillissement des artisans, sans mécanisme systématique de transmission des savoir-faire.
- Des difficultés financières des artisans pour investir dans la formation et l'encadrement des apprentis.

Face à ces enjeux, l'ONUDI, en collaboration avec l'Office National de l'Artisanat (ONA), met en place un programme visant à structurer et professionnaliser la formation par apprentissage directement au sein des entreprises artisanales.

2. Objectifs du Programme de formation par apprentissage :

L'ONUDI a pour objectif de financer des programmes de formation par apprentissage en entreprise, sur une durée allant de 3 à 9 mois, répondant aux objectifs suivants :

- Faciliter l'accès à une formation artisanale qualifiante pour les jeunes en recherche d'emploi.
- Renforcer la transmission des savoir-faire en encadrant la formation au sein des entreprises artisanales.
- Accompagner les entreprises artisanales dans leur rôle de formateurs et faciliter l'intégration des apprentis.

3. Critères d'Éligibilité des Entreprises

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux entreprises du secteur artisanal répondant simultanément aux critères d'éligibilité ci-dessous :

3.1. Critères Administratifs

- Être une entreprise artisanale légalement enregistrée et en activité depuis au moins 3 ans.
- Disposer d'un atelier équipé et de ressources humaines qualifiées pour encadrer les apprentis.
- Démontrer une capacité financière stable et être en mesure de co-financer une partie du programme.

3.2. Critères Techniques

- Nommer un artisan qualifié chargé de l'encadrement des apprentis.
- Être capable d'accueillir 5 apprentis au maximum pour une durée de 3 à 9 mois.
- Mettre en place un plan de formation structuré et validé par les partenaires du programme, portant sur un maximum de deux savoir-faire distincts.
- S'engager à embaucher au moins 60% des apprentis à l'issue de la formation.

4. Modalités de Formation et Méthodes Pédagogiques

4.1. Organisation de la Formation

Le programme repose sur une formation 100% en entreprise, où l'apprenti est encadré par un artisan directement sur son lieu de travail.

4.1.1. Rôle de l'artisan formateur :

- Encadrer l'apprenti et assurer la transmission des savoir-faire.
- Organiser les sessions de formation et évaluer la progression de l'apprenti.
- Garantir la qualité de l'apprentissage et respecter les engagements du programme.

4.1.2. Rôle des partenaires (ONA, ONUDI - Creative Tunisia) :

- Contrôler le bon déroulement de la formation à travers des visites régulières.
- Fournir un appui technique et s'assurer de la conformité pédagogique du programme.
- Valider les acquis et assurer l'évaluation finale des apprentis.

5. Financement et Modalités de Paiement

- Le projet prévoit de former 250 bénéficiaires en 2025, pour des formations dont la durée varie entre 3 et 9 mois, avec une durée moyenne de 6 mois.
- Les paiements seront effectués mensuellement aux bénéficiaires de la formation (apprentis) et aux formateurs impliqués (entreprises), selon les modalités suivantes :

5.1. Bourse pour les apprentis :

L'ONUDI accordera à chaque apprenti une bourse mensuelle durant toute la durée de la formation (3 à 9 mois).

5.2. Appui financier aux entreprises :

L'ONUDI versera une contribution d'encadrement aux entreprises pour couvrir certaines charges liées à la formation, notamment :

- Matières premières utilisées pour la formation.
- Temps de travail de l'artisan formateur.
- Coût de supervision et d'accompagnement des apprentis.

Le montant de cette contribution est fixé à 100 TND par mois et par apprenti.

5.3. Mode de paiement :

Les paiements seront effectués directement aux apprentis et aux entreprises via la plateforme de paiement mobile ENDA Cash, garantissant un transfert sécurisé et traçable.

5.4. Contribution des entreprises :

Les entreprises devront accorder une prime supplémentaire aux apprentis, d'un montant minimum de 100 TND par mois, afin de les motiver et garantir leur engagement dans le programme.

6. Suivi et Évaluation du Programme

6.1. Mécanisme de suivi :

Dans le cadre du programme de formation, la mise en place d'un mécanisme d'évaluation rigoureux est essentielle pour garantir la montée en compétence des apprentis et assurer l'atteinte des objectifs. Le mécanisme de suivi repose sur :

- Évaluations mensuelles des progrès des apprentis.
- Visites de contrôle des partenaires (ONA, ONUDI et Centre Technique de Tapis et du Tissage).
- Validation finale des acquis pour attester de la qualification des apprentis.

6.2. Indicateurs de performance :

L'évaluation de la performance du programme de formation repose sur des indicateurs clés permettant de mesurer son efficacité et son impact sur les apprentis. Ces indicateurs assurent un suivi précis du programme de formation et contribuent à son amélioration continue :

- Taux de complétion de la formation : Suivi des taux d'assiduité tout au long du programme, analyse des abandons et identification des causes pour proposer des solutions adaptées.
- Évolution des compétences des apprentis : Évaluations régulières des acquis à travers des

tests pratiques et théoriques, observations des performances en situation réelle et retours des formateurs et partenaires.

- Nombre d'apprentis embauchés après la formation : Enquêtes post-formation auprès des apprentis et des employeurs, suivi des trajectoires professionnelles sur une période de 6 mois après la formation

7. Engagements des Entreprises Sélectionnées

Les entreprises sélectionnées sont des acteurs clés du programme de formation. Leur engagement garantit un encadrement de qualité, un environnement propice à l'apprentissage et des opportunités d'insertion professionnelle pour les apprentis. Pour cela, les entreprises s'engagent à :

- Désigner un artisan qualifié pour encadrer les apprentis.
- Respecter les exigences pédagogiques et administratives du programme.
- Assurer un bon environnement d'apprentissage et mettre à disposition les outils nécessaires.
- Contribuer financièrement en versant une prime complémentaire aux apprentis.
- S'engager à embaucher un minimum de 60% des apprentis formés.
- Encourager l'embauche des apprentis formés et favoriser l'insertion professionnelle durable.
- Soutenir financièrement les apprentis et les entreprises pour garantir le bon déroulement de la formation.

